Annexe K - Appel à Propositions : EuropeAid/133527/C/ACT/Multi - Liste des pays et territoires bénéficiaires éligibles

Afghanistan
Afrique du Sud
Algérie
Angola
Anguilla
Antigua-et-Barbuda
Antilles néerlandaises
Argentine
Arménie
Aruba
Azerbaïdjan
Bahamas
Bangladesh
Barbade
Belarus
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie
Botswana
Brésil
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Cameroun
Cap-Vert
Centrafricaine, République
Chili
Chine
Colombie
Comores
Congo, République Démocratique
Congo
Corée du Nord
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Djibouti
Dominicaine, République
Dominique
Égypte
El Salvador
Équateur
Érythrée
Éthiopie
Fidji
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grenade
Groenland
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale*
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Îles Cayman
Îles Cook
Îles Falkland
Îles Géorgie du Sud et Sandwich du Sud
Îles Marshall
Îles Pitcain
Îles Salomon
Îles Turks et Caicos
Îles Vierges britanniques
Inde
Indonésie
Iran
Iraq
Israël
Jamaïque
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizstan
Kiribati
Laos
Lesotho
Liban
Liberia
Libye
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mayotte
Mexique
Micronésie
Moldavie
Mongolie
Montserrat
Mozambique
Myanmar
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigeria
Niue
Nouvelle-Calédonie
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Palau
Panama
Papouasie-Nlle-Guinée
Paraguay
Pérou
Philippines
Polynésie française
Russie
Rwanda
Sainte-Hélène
Sainte-Lucie
Saint-Christophe-et-Nevis
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Samoa
São Tomé e Príncipe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan*
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Syrie
Tadjikistan
Tanzanie
Tchad
Terres australes et antarctiques françaises
Territoire britannique de l'océan Indien
Territoire de l'Antarctique britannique
Territoire palestinien occupé
Thaïlande
Timor-Oriental
Togo
Tonga
Trinidad-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Tuvalu
Ukraine
Uruguay
Vanuatu
Venezuela
Viêt Nam
Wallis-et-Futuna
Yémen
Zambie
Zimbabwe

* Suite à la non-ratification par le Soudan et la Guinée équatoriale de l'Accord de Cotonou révisé, des actions ne peuvent se dérouler dans ces pays que dans le cadre d'une action ayant une portée régionale, si leur participation est indispensable pour la mise en œuvre de ces actions. Cette question sera examinée au cas par cas en tenant compte des justifications fournies par les demandeurs concernés au cours de la procédure d'évaluation.